

Recensement des nids d'hirondelles et de martinets

ACTION 10

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Il s'agit d'une action engagée par la commune en partenariat avec des experts/associations naturalistes pour localiser, suivre et cartographier les nids occupés par ces espèces protégées.

Cinq espèces d'hirondelles et trois espèces de martinets sont présentes sur le territoire d'Occitanie. En ville, on peut retrouver le Martinet noir, le Martinet pâle, plus rarement le Martinet à ventre blanc ainsi que l'Hirondelle de fenêtre et l'Hirondelle rustique. Ces oiseaux emblématiques des milieux bâtis, s'installent dans les bourgs, villages et villes de mars à septembre. Lors de la période de reproduction, les nids des hirondelles sont souvent visibles de la rue et localisés, la plupart du temps, en façade sous les toitures. En ce qui concerne les martinets, à défaut de recenser les nids difficiles à identifier au sein des fissures et anfractuosités, il est possible d'inventorier les individus.

Malheureusement ces espèces connaissent une forte chute de leur population notamment liée à une perte de leurs habitats, la destruction de nids, etc.

LES + POUR VOTRE COMMUNE :

- Une connaissance précise de la localisation de ces espèces protégées sur la commune et sur les bâtiments publics.
- Une association de la population aux campagnes de recensement.
- Une valorisation du territoire, auprès de la population et des touristes via des actions pédagogiques et/ou communicantes sur ces espèces très appréciées du grand public.
- Une information de la population via une intégration des données dans le document d'urbanisme de la commune (carte communale / PLU / PLU-i).
- Un point de départ pour la construction d'un partenariat sur la durée avec des experts/association(s) naturalistes auprès de la commune et ses administrés. Un accompagnement nécessaire à la mise en œuvre de solutions de préservation de ces espèces et l'anticipation des potentielles perturbations (ex : destruction de nids).

LES + POUR LA BIODIVERSITÉ

- Une amélioration significative des conditions de nidification de ces espèces et du maintien des populations en Occitanie par la préservation des nids existants.
- Une création de nouveaux lieux de nidification dans les constructions actuelles ou futures (rénovation/construction neuve).
- Une préservation d'un écosystème fonctionnel en milieu urbain permettant notamment de lutter naturellement contre la prolifération du moustique tigre.
- Un regain d'intérêt des habitants pour ces espèces ainsi qu'à la préservation des milieux naturels et des ressources nécessaires à leur cycle de vie (exemple : zones humides qui permettent aux hirondelles de collecter de la boue pour construire les nids).

COMMENT S'ENGAGER ?

1. Prendre contact avec une association agréée au titre de la protection de l'environnement ou un bureau d'étude naturaliste (cf. annuaire ARB). Par la suite conclure une convention de partenariat ou réaliser une prestation via un marché public.
2. Faire réaliser le recensement des nids occupés, si possible avec les habitants de la commune/école(s).
3. Publier et communiquer le résultat des inventaires et intégrer les données dans le Système d'Information de l'inventaire du Patrimoine Naturel Occitanie.
4. Diffuser l'information auprès des instructeurs des autorisations d'urbanisme et cartographier la localisation précise des nids dans le document d'urbanisme de la commune.
5. Renouveler annuellement le recensement pour mettre à jour les données et suivre l'évolution des populations d'hirondelles et martinets sur la commune.